

ENFANCE-JEUNESSE

Pour les 10-14 ans

- Atelier Couture du mardi 11 au jeudi 13 avril de 9h30 à 12h au local Jeunes, tarif A**
 - Atelier Vidéo, Stop Motion, du mardi 18 au vendredi 21 avril, de 9h30 à 12h30 à la médiathèque, tarif A**
 - Sortie à la ludothèque Yakajouer à Guilers, le vendredi 14 avril, départ du local Jeunes à 13h30, Tarif A
 - Animation Jeux Vidéo, le mardi 18 avril à 14h à la médiathèque, tarif A
 - Sortie à The Roof à Brest, le vendredi 21 avril, départ à 13h15 du local Jeunes, tarif A
- + des animations sportives, des grands jeux...

Pour les + de 14ans

- Ouverture du local, les mardis 11 et 18 avril de 17h à 19h, gratuit
- Découverte de la web radio des jeunes de la Courte Echelle de Plouzané, Jeudi 20 avril, Départ à 14h du local Jeunes, gratuit
- Soirée à Brest, Bowling+ quick, Jeudi 20 avril, départ 17h30 du local jeunes. (20 €, à payer sur place)

Contacts

Marie-Laure : marie-laure.visdeloup@mairie-gouesnou.fr
Sur facebook : Jeunesse Ville de Gouesnou
Pendant la période scolaire, à la mairie : 02 98 07 86 90
Pendant les vacances, au local Jeunes : 02 98 07 29 41

Infos pratiques

Le local Jeunes est accessible à tous les Gouesnouiens de 10 à 14 ans. Il est ouvert pendant les vacances du lundi au vendredi de 13h30 à 18h au Centre Henri Queffelec hors animations exceptionnelles.

Les animations auront lieu au local sauf précision sur le programme.

Le « portail familles » est en place depuis le mois de janvier. Si vous avez déjà obtenu les codes, nous vous invitons à inscrire les enfants par ce biais.

Pour Les autres familles, nous vous encourageons à vous présenter sur les permanences pour procéder à l'inscription des prochaines vacances et obtenir vos codes d'accès au portail.

Permanences :

Pendant la période scolaire : le mardi de 16h30 à 18h et le mercredi de 14h à 17h.

Pendant les vacances : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h.

DEPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

POUR TOUS DES 50 ANS

Pour la 10^e année consécutive la MSA d'Armorique s'associe à la campagne « Mars Bleu » destinée à promouvoir le dépistage organisé du cancer du colon. Le cancer colorectal est généralement détecté chez des hommes et femmes de plus de 50 ans.

C'est pourquoi le test est proposé à tous entre 50 et 74 ans, y compris les personnes qui ne présentent ni symptôme, ni facteur de risque particulier.

Le dépistage : un geste simple qui peut vous sauver la vie

Pour plus d'informations rendez-vous sur le site www.msa-armorique.fr

Articles du Gouesnou info

A remettre impérativement avant le 10 du mois

secretariat@mairie-gouesnou.fr

www.gouesnou.fr - Mairie : 02 98 07 86 90

CORRESPONDANTS DE PRESSE

Ouest-France :

Madame Michèle RIOU

02 98 37 01 68

michele.riou56@orange.fr

Le Télégramme :

Monsieur Lionel MONVOISIN

02 98 07 43 81 ou

06 60 14 61 40

teleg.monvoisin@laposte.net

GENDARMERIE DE GUIPAVAS
02 98 84 60 25

ESPACE CONSEIL EMPLOI

Consultation et dépôt en mairie d'offres d'emploi ou de formation. Contact : Raphaële PORTEFAIX - 02 98 07 28 83 - social@mairie-gouesnou.fr

OFFRES

- Urgent, cherche personne pour aider au rangement d'une maison. Paiement en CESU. Tél. : 06 58 27 53 75
- Recherche personne pour travaux de jardinage. Paiement en CESU. Tél. : 02 98 07 88 38
- Cherche jardinier pour entretien (sauf tonte de la pelouse). Tél. : 02 98 07 76 33

DEMANDES

- Jeune femme propose son aide pour avoir « la main verte » : conseils divers, rempotages, végéta-lisation de votre intérieur. Paiement par CESU. Tel : 06 76 74 29 86
- Femme avec expérience ferait heures de ménage. Paiement en CESU. Tél. : 06 22 84 37 78
- Donne cours de piano, adultes et enfants à partir de 5 ans. Tel : 02 98 07 76 63
- Révisions du baccalauréat de français. Préparation et entraînement à l'épreuve orale et aux épreuves écrites. Tel : 06 32 82 40 20
- Retraité ferait travaux de peinture, bandes placo et petits travaux de menuiserie. Tel. 06 03 87 16 91
- Homme ferait aide à la personne (courses, ménage...), garde d'animaux, petits travaux de peinture. Sur Gouesnou. Tél. : 06 37 30 28 87
- Entretien des jardins, pelouses, arbustes. Paiement en CESU. Tél. : 06 77 18 29 42
- Location de terrain pour jardiner à Gouesnou - Tél. 06 66 64 16 20

ELECTIONS: LE VOTE PAR PROCURATION

Toute personne absente le jour des élections, ou dans l'incapacité de se déplacer, peut voter par procuration. Le mandant (l'électeur absent) doit s'assurer que le mandataire est inscrit dans la même commune.

Le formulaire est disponible en ligne sur le site service-public.fr, rubrique citoyenneté, vie citoyenne, élections, mais également en mairie ou auprès des autorités compétentes (gendarmerie, commissariat de police ou tribunal d'instance), où il est obligatoire de se rendre, avec une pièce d'identité, afin de faire valider le document. Il n'y a pas de délai limite mais le plus tôt est le mieux ! Il convient de tenir compte du délai d'acheminement par voie postale du volet de procuration destiné à la mairie. Si ce document n'arrive pas en mairie le jour du scrutin, il ne sera pas possible au mandataire de voter par procuration.

Rappel :

- Elections présidentielles : 23 avril et 7 mai
- Elections législatives : 11 et 18 juin

RECENSEMENT - JOURNEE DU CITOYEN

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile entre le jour de leur 16^e anniversaire et la fin du 3^e mois suivant (avec le livret de famille et un justificatif de domicile). Une attestation leur sera délivrée pour examens et permis de conduire. Possibilité de faire l'inscription en ligne sur service-public.fr

CARTES NATIONALES D'IDENTITES

A présent, les demandes de cartes d'identité ne se font plus en mairie de Gouesnou, mais uniquement dans les mairies équipées d'un dispositif informatique spécifique (comme c'est déjà le cas pour les passeports). Prendre rendez-vous auprès des mairies de Brest ou Guipavas.

L'une des nouvelles étapes est la réalisation de la pré-demande en ligne <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Désormais, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Le formulaire est à télécharger sur le site internet sur service-public.fr, papiers-citoyenneté.

HORAIRE DE LA MAIRIE :

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.
Permanence le samedi matin de 9 h à 12 h
Fermeture du service urbanisme le mardi